

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/Epargne-Generali-Platinum.html>



Versement minimum à l'entrée : 2.000 Euros

GENERALI (ÉPARGNE GENERALI PLATINIUM)

- Assurance-vie -



Date de mise en ligne : jeudi 12 octobre 2017

Copyright © Guide épargne - France Transactions - Tous droits réservés

Disponible auprès des agents généraux Generali, ainsi que via les courtiers partenaires de Generali Vie et par Generali Relation Directe, ce nouveau contrat d'assurance-vie fait une nouvelle fois la part belle au fonds eurocroissance maison.

Mise en avant du Fonds EuroCroissance G Croissance 2014

Les épargnants ne sont pas friands de ce type d'investissement. D'autant plus que le capital investi n'est pas garanti à 100% sur ce fonds eurocroissance. Une faiblesse de taille. En effet, l'investissement sur les supports en unités de compte et sur le fonds G Croissance 2014 supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers.

Un encours de 10.000Euros pour accéder à la version Signature du contrat

L'accès à la version Signature de L'Épargne Generali Platinum est subordonné à 10.000 Euros d'épargne atteinte ou d'investissement initial.

À© stock.adobe.com

Les fonds en euros

- Euro Innovalia
Ce fonds est accessible uniquement dans le cadre d'un versement initial ou libre dont la répartition comporte un minimum de 40 % de supports en unités de compte. Disponible dans la Gestion Libre Signature, ce fonds en euros est composé pour une part importante d'actifs immobiliers.
- Euro G. Firma
Ce fonds s'appuie principalement sur une gestion obligataire prudente. Il est disponible dans la Gestion Pilotée avec le conseil de Generali Investments et dans la Gestion Libre Signature.

La Gestion Libre

Vous choisissez de piloter en toute liberté votre épargne. Vous gérez la répartition de votre capital en fonction de la stratégie d'investissement que vous avez choisie.

Des options de gestion automatique dans le cadre de la Gestion Libre Signature

- La limitation des moins-values relatives : pour transférer automatiquement la valeur atteinte de votre épargne vers un support de sécurisation en fonction d'un seuil de moins-value déterminé pour chaque support.
- La sécurisation des plus-values : pour sécuriser les plus-values générées sur des supports en unités de compte vers un support de sécurisation.
- Les arbitrages programmés : pour lisser le risque d'un investissement vers des supports en unités de compte en entrant de manière progressive et régulière sur les marchés financiers.

La Gestion Pilotée

Vous confiez la gestion de votre épargne à Generali Vie, qui prend conseil auprès d'une société de gestion agréée :

- Generali Investments pour une gestion pilotée combinant fonds en euros et supports en unités de compte ;
- DNCA Investments, Sycomore Asset Management, Russel Investments, Fidelity International, Edmond de Rothschild Asset Management, Financière de l'Échiquier ou Oddo BHF Asset Management pour une gestion pilotée 100 % unités de compte.

La garantie plancher, sur option uniquement

Elle met le capital à transmettre à l'abri des fluctuations boursières ! Elle permet ainsi, en cas de décès avant vos 75 ans, de garantir à vos bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme de vos versements diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés. Si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera transmise aux bénéficiaires. Si elle est inférieure aux sommes versées, la garantie plancher intervient.